

AVIS PUBLIC



DÉROGATION MINEURE


Légalisation d'une dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une nouvelle enseigne au 3470, avenue Royale dont la largeur est de 3,14 mètres soit 1,14 mètres de plus que la largeur maximale permise de 2 mètres au règlement de zonage n°15-674 tel qu'indiqué au tableau 6 de l'article 203.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2022, à 19h30, à l'ancien hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une nouvelle enseigne au 3470, avenue Royale dont la largeur est de 3,14 mètres soit 1,14 mètres de plus que la largeur maximale permise de 2 mètres au règlement de zonage n°15-674 tel qu'indiqué au tableau 6 de l'article 203.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 25 octobre 2022 et que ce dernier soumettra une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement n°89-189 régissant les dérogations mineures;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au greffier-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 21 octobre 2022

Avis numéro : 2022-54



Martin Leith
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 21 octobre 2022, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 21 octobre 2022.



Martin Leith
Greffier-trésorier